COMMUNE
De ANHEE

Le 25 octobre 2017

A

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le jeudi **09 novembre 2017 à 20h00'** à la Maison Communale, Place Communale, 6 à Anhée.
L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR :
Première – ~~deuxième~~ – ~~troisième~~ convocation.

En séance publique :
1° Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2° Arrêtés de police : ratification
3° Intercommunale AIEG – assemblée générale ordinaire : décisions
4° Intercommunale IMIO – assemblée générale ordinaire : décisions
5° Budget 2018 de l'Eglise Protestante de Namur : avis
6° Taxe communale sur la délivrance de sacs PMC et de sacs destinés à la collecte des déchets organiques : décisions
7° CPAS : modification budgétaire n°2/2017 : approbation
8° Accueil Temps Libre : rapport d'activité 2016-2017 : information
9° Accueil Temps Libre : plan d'action annuel 2017-2018 : information
10° Personnel communal : statut administratif – adoption
11° Personnel communal : dispositions administratives pour le personnel non pourvu d'une nomination à titre définitif : décisions
12° Personnel communal : statut pécuniaire : décisions
13° Personnel communal : règlement de travail : décisions
14° Achat d'une parcelle de terrain et d'un ensemble bâti à Anhée, rue Grande – compromis : décisions
15° Achat d'une parcelle pour affectation au domaine public à Haut-Le-Wastia, rue de Sommière : décisions
16° Vente de parcelles en zone d'habitat, rue de l'Ecluse à Anhée : décisions
17° Terrain appartenant à la SNCB sis à Anhée – bail emphytéotique : décisions
18° Achat d'une parcelle boisée à Bioul, rue d'Arbre : décisions
19° Mise à disposition sous bail emphytéotique d'une propriété sise à Annevoie, rue de l'Eglise : décisions
20° Coût-vérité budget 2018- taux prévisionnel de couverture des déchets : décisions

A huis clos :
21° Démission d'une institutrice primaire nommée à titre définitif/admission à la pension : décisions
22° Réaffectation temporaire d'une maîtresse de psychomotricité à raison de 2 périodes de prestations hebdomadaires dans un emploi vacant : ratification
23° Personnel enseignant : désignations temporaires : ratification
24° Convention de mise à disposition d'un agent contractuel communal vers l'asbl ADL : décisions

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

ART.L1122-11. Le conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions et au moins dix fois par an. Lorsqu'au cours d'une année, le conseil s'est réuni moins de dix fois, durant l'année suivante, le nombre de conseillers requis pour permettre la convocation du conseil est réduit au quart des membres du conseil communal.
ART.L1122-12. Le conseil est convoqué par le collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.
ART.L1122-13§1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article l1122-17, alinéa 3 ...
ART.L1122-15. Le Conseil est présidé par le Bourgmestre ou celui qui le remplace, sauf lorsqu'un président d'assemblée est désigné en vertu de l'article L1122-34, §3. Il ouvre et clôt la séance.

Par le Collège,

La Directrice générale,
Françoise Septon.

Le Bourgmestre,
Luc Piette.

ADMINISTRATION COMMUNALE D'ANHEE NAMUR